



Le retrait de la pièce de un cent

Conseil québécois du commerce de détail
Mémoire

Table des matières

Les positions du CQCD	3
Les principaux messages.....	3
Argumentaire.....	5
Contexte du processus de révision	5
Contexte de la pièce de un cent au Canada	7
Contexte international	8
<i>Contexte de la Nouvelle-Zélande.....</i>	<i>8</i>
<i>Contexte de l'Australie.....</i>	<i>9</i>
<i>Contexte de la Suède.....</i>	<i>9</i>
<i>Situation aux États-Unis.....</i>	<i>10</i>
<i>Ailleurs.....</i>	<i>10</i>
Comment fonctionnerait ce retrait.....	11
<i>Le fonctionnement.....</i>	<i>11</i>
<i>Le mode de paiement visé par cette mesure.....</i>	<i>11</i>
<i>La question de l'arrondissement.....</i>	<i>11</i>
<i>Où exiger cet arrondissement dans la facturation.....</i>	<i>12</i>
<i>Enjeux sur la structure des prix.....</i>	<i>12</i>
<i>Les coûts pour les détaillants.....</i>	<i>13</i>
Les craintes des consommateurs	14
Les craintes des détaillants.....	15
<i>Coût des équipements.....</i>	<i>15</i>
<i>Inflation.....</i>	<i>15</i>
<i>Distinction entre modes de paiement.....</i>	<i>17</i>
<i>La question des communications.....</i>	<i>17</i>
<i>Les frais bancaires.....</i>	<i>17</i>
Études et sondages	19
<i>Sondage du CQCD auprès des détaillants.....</i>	<i>19</i>
<i>Sondage du CQCD auprès des consommateurs.....</i>	<i>21</i>

Les positions du CQCD

Les principaux messages

- Le CQCD n'est ni pour ni contre le retrait de la pièce de un cent. Les résultats d'un sondage préliminaire auprès de ses membres indiquent que 72,8% y sont favorables.
- Les détaillants souhaitent que leur structure de prix reste intacte. En aucune situation le retrait de la pièce de un cent ne devrait déboucher sur le réaménagement de la façon pour les détaillants d'indiquer les prix.
- Le CQCD estime que le retrait de la pièce de un cent ne doit pas empiéter sur la Loi québécoise de protection du consommateur, notamment en matière d'indication des prix. Au Québec, le prix affiché doit être le même que le prix à la caisse. Les moyens proposés suite à un retrait de la pièce de un cent doivent tenir compte de cette réalité.
- Le CQCD prend pour acquis que le système d'arrondissement qui sera rendu nécessaire par le retrait de la pièce de un cent devrait s'appliquer pour les paiements en espèce seulement.
- Le CQCD prend pour acquis que l'arrondissement devrait être porté au prix de la facture finale après l'application des taxes de vente fédérale et provinciale et non avant.
- Le CQCD estime que le système d'arrondissement choisi devrait être de type symétrique. Ainsi, un et deux deviennent zéro, deux et trois deviennent cinq, six et sept deviennent cinq et huit et neuf deviennent dix.
- Toutefois, le choix d'arrondir à la baisse en toutes circonstances pour des raisons de marketing devrait être offert au détaillant.
- Le CQCD estime que le système d'arrondissement choisi doit faire l'objet d'une loi sur les taxes et arrondissements.
- Compte tenu de l'importance du changement, le CQCD estime qu'un retrait de la pièce de un cent doit suivre un plan logistique précis, un plan de communication clair auprès de la population ainsi qu'un échéancier respectueux des délais de transition des détaillants.

- Le CQCD est préoccupé par les coûts de changement des systèmes de point de vente afin de refléter un changement résultant du retrait de la pièce de un cent et de l'arrondissement symétrique qui en découle.
- Le CQCD recommande aux autorités de réaliser une étude d'impact sur les coûts des changements aux systèmes de points de vente.
- Par conséquent, le CQCD estime qu'une aide devrait être offerte par le gouvernement fédéral aux détaillants afin que ceux-ci puisse adapter leur systèmes de point de vente pour refléter les changements découlant du retrait de la pièce de un cent.
- Le CQCD estime que le Ministre des Finances du Canada doit procéder avec précaution et consulter à chaque étape les détaillants afin de mieux comprendre toutes les répercussions.
- Le CQCD a mené du 20 au 25 septembre un sondage en ligne auprès de ses membres. Les résultats préliminaires sont les suivants :
 - 72,8% des membres sondés par le CQCD estiment que la pièce de un cent devrait être retirée de la circulation.
 - Pour 29,6 % des membres sondés, la préoccupation qui vient en premier est la nécessité d'avoir à changer les logiciels ou les équipements et leurs composantes
 - Pour 33,3% des membres sondés, la préoccupation qui vient en second sont les ajustements de prix après les taxes à la consommation.
 - Pour 21% d'entre eux, la préoccupation qui vient en troisième lieu est l'indication des prix.
 - Pour 49,4% des membres sondés, une diminution de coûts, notamment en ce qui a trait à la commande de pièces et la manipulation constitue le principal avantage, à titre de détaillant, du retrait de la pièce de un cent. 18,5% des membres estiment que le principal avantage serait des frais moins élevés de la part des institutions financières.
 - Enfin, selon 61,7% des membres sondés, les consommateurs ne craindront pas le retrait de la pièce de un cent.
- Le CQCD a mené du 15 au 24 septembre un sondage téléphonique auprès de 603 consommateurs. La marge d'erreur est de 4,1%, dans 95% des cas. Les principaux résultats sont les suivants :
 - 59,2% des répondants jugent que la pièce de un cent devrait être retirée de la circulation au Canada, contre 36,7% qui jugent que non>

Argumentaire

Contexte du processus de révision

Régulièrement, des institutions financières, des entreprises privées, des organismes publics réclament ou discutent de la pertinence de retirer de la circulation la pièce de un cent.

Motif principal: le temps et l'inflation aidant, la valeur de cette pièce est aujourd'hui largement surpassée par ses coûts de production, de stockage, de distribution et de recyclage et ce, malgré le plaquage multicouche, un procédé moins coûteux utilisé depuis 2000.

De plus, le pouvoir d'achat de cette pièce est devenu au fil du temps très faible. Frappée pour la première fois en 1908, cette pièce a perdu 95% de son pouvoir d'achat depuis. On peut acheter avec 20 cents ce qu'on achetait avec un cent à cette époque.

Par conséquent, la Monnaie royale canadienne (MRC) songe depuis quelques années au retrait de cette pièce de l'économie. À la fin des années 1980, le retrait a d'abord été envisagé par le gouvernement conservateur mais ensuite été abandonné juste avant d'introduire la TPS. À l'époque, les consommateurs craignaient que les commerçants en profitent pour arrondir les prix à la hausse.

En 2007, une étude de Desjardins intitulé « Doit-on cesser d'utiliser la pièce de un cent? » a suscité beaucoup d'intérêt. En 2008, le député néo-démocrate Pat Martin a déposé un projet de loi pour le retrait de la pièce de un cent de la circulation au Canada, mais il est resté lettre morte. Dans son budget de 2010, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures visant à moderniser le système monétaire canadien. Par la suite, la MRC a annoncé des changements au système monétaire canadien en vue de réaliser des économies.

Depuis l'été, le Comité sénatorial permanent des finances nationales étudie les coûts et les avantages de la pièce canadienne d'un cent. Il doit faire rapport au Sénat avant le 31 décembre et être attentif au coût de production et de distribution de cette pièce pour les contribuables et aux conséquences pour les coûts et la productivité des entreprises canadiennes ainsi qu'aux expériences semblables sur le plan international.

Le comité a jusqu'à présent reçu :

- le Ministère des Finances du Canada
- la Monnaie royale canadienne
- la Banque du Canada
- le Mouvement Desjardins

- John Palmer, du département de sciences économiques de l'Université Western Ontario
- Dinu Chande, du Glebe Collegiate Institute
- le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada

Mardi, le comité sénatorial doit entendre:

- l'Association canadienne d'autodistribution
- le Conseil canadien du commerce de détail
- le Conseil canadien des distributeurs en alimentation
- le Conseil québécois du commerce de détail

Contexte de la pièce de un cent au Canada

La Monnaie royale canadienne (MRC) fabrique en moyenne 815 millions de pièces de un cent par an (15 fois plus que les pièces de 1\$ et 2\$), principalement pour maintenir un juste nombre de pièces en circulation.

En effet, commerçants et consommateurs n'accordent plus très grande valeur à la pièce de un cent. Les premiers laissent souvent un pot près de la caisse (Take-a-penny/Leave-a-penny) pour aider à combler la petite monnaie manquante, les seconds destine le sou au fond de tiroir, à la tirelire ou bien négligemment parfois à la poubelle. Si bien qu'il faut procéder chaque année à une remise en circulation de nouvelles pièces de un cent. Le problème est le même aux États-Unis.

Or, la pièce de un cent est la seule pièce de monnaie canadienne dont la valeur est moins élevée que ses coûts de production et de mise en circulation (seigneurage négatif). Sa production équivaut à 60% de la production totale de pièces de monnaie par an. Autrefois composée à 98% de cuivre, la pièce de un cent est faite d'un placage d'acier (94%), de nickel (1,5%) et de cuivre (4,5 %) depuis 1997. Son retrait représenterait une économie de 130 millions de dollars pour le gouvernement fédéral.

Les consommateurs utilisent de plus en plus le débit et les cartes de crédit ou le magasinage en ligne. Malgré tout, l'argent liquide demeure populaire. Selon la Banque du Canada, « près des trois-quarts des Canadiens paient en espèces au moins une fois par semaine, comparativement à 64 p. 100 par carte de débit et 36 p. 100 par carte de crédit ». Aussi, « l'argent comptant est le mode de paiement le plus utilisé pour les achats de moins de 2 \$. La carte de débit est la plus populaire pour les transactions de 25 à 100 \$, alors que la carte de crédit est l'option privilégiée pour les achats de plus de 100 \$ » .

Contexte international

L'inflation aidant, le pouvoir d'achat des pièces de faible valeur nominale a diminué avec le temps. La simple logique veut qu'après un certain temps, une économie nationale retire une pièce ou une coupure de la circulation au profit éventuellement d'une plus grande pièce ou coupure ou au profit de rien du tout.

En 1970, la Suède a retiré deux pièces de monnaie ayant faible valeur. En 1989, la Nouvelle-Zélande a cessé la production des pièces de un et deux cents et a procédé au retrait par la suite. Puis, en 2006, c'était au tour de la pièce de cinq cents néo-zélandaise de passer à la moulinette. Idem pour l'Australie en 1992, pour ses pièces de un et deux cents.

Dans aucun cas, le retrait des pièces de faible valeur nominale a causé des pressions inflationnistes sur l'indice des prix à la consommation.

Tableau 1 - Nombre de pièces selon certains pays industrialisés

Pays	,0 1	,0 2	,0 5	,1 0	,2 0	,2 5	,5 0	1	2	5	1 0	2 0	5 0	10 0	50 0
Canada															
États-Unis															
Royaume-Uni															
Zone euro															
Suède															
Norvège															
Danemark															
Suisse															
Japon															
Australie															
Nouvelle-Zélande															

Contexte de la Nouvelle-Zélande

Avant le retrait des pièces de un et deux cents en Nouvelle-Zélande, la population et les détaillants avaient quelques inquiétudes. Le retrait s'est si bien déroulé que, lorsqu'est venu le temps, en 2006, de retirer la pièce de cinq cents, tous y étaient favorables.

La Nouvelle-Zélande a procédé au retrait par étapes, en 1989. Elle a d'abord arrêté la production des pièces visées. Après deux ans, le pays a déclaré que ces pièces n'avaient plus cours légal. Elles peuvent être échangées à la banque centrale, mais pas à leur banque ni chez le détaillant du coin.

Aucune inflation n'a été mesurée par suite de cette décision. Beaucoup de détaillants ont profité de l'occasion pour arrondir systématiquement leur prix vers le bas, dans une politique de marketing.

La Nouvelle-Zélande avait mis sur pied une campagne de communication pour les retraits de pièce en question. Cette campagne portait sur les six axes argumentaires suivants:

1. La baisse du pouvoir d'achat de la pièce de cinq cents
2. L'utilisation plus fréquente du crédit/débit
3. Le seigneurage négatif des pièces de faible valeur
4. La faible circulation des pièces
5. Un sondage de consommateurs favorables au retrait
6. Le fait que le retrait n'augmenterait pas les prix, que les détaillants arrondiront de façon symétrique.

Contexte de l'Australie

L'Australie a procédé aux mêmes changements qu'en Nouvelle-Zélande au plan des pièces. La méthode diffère cependant.

L'Australie a choisi d'arrêter la production des pièces d'un cent et a mis en place les règles pour arrondir les prix de même qu'un organisme de surveillance des prix, la Prices Surveillance Authority (PSA). Aussi, les pièces ont toujours cours légal.

Le gouvernement a aussi réalisé un vaste effort d'information pour accompagner le retrait. La PSA a publié un document de référence qui traite de l'arrondissement et renseigne les consommateurs. Cet effort a contribué à rassurer à la fois le consommateur sur le détaillant et le détaillant sur les craintes du consommateur à son égard.

Contexte de la Suède

Peu d'informations ont été trouvées jusqu'à présent sur le cas de la Suède, qui a aboli deux pièces en 1970.

La Suède a choisi le système d'arrondissement symétrique. Les prix qui se terminent par 1, 2, 6 et 7 sont arrondis au cinq cents inférieurs et ceux qui se terminent par 3, 4, 8 et 9 au cinq cents supérieurs.

Situation aux États-Unis

Les États-Unis misent toujours sur leur pièce de un et cinq cents. Mais depuis 1989, quatre tentatives d'abolition du sou ont été présentées au Congrès. La dernière, qui date de cet été, est l'oeuvre du représentant républicain Jim Kolbe. Selon ce dernier, la pièce de un cent coûte 20 millions par année au Trésor américain en raison de la production de huit milliards de pièces de un cent par an. Il en coûtait en 2007 1,40 cent pour produire une pièce d'un cent américain et 7 cents pour la pièce de 5 cent.

Jim Kolbe propose d'arrondir les transactions en espèces de façon symétrique, aux cinq cents près

Notons qu'un professeur d'économie à l'Université Wake Forest, Robert Whaples, a fait une simulation avec des données des commerces de détail dans sept États américains. À l'aide de 200 000 transactions, il a prouvé que l'arrondissement était en moyenne fait de façon symétrique. L'arrondissement systématique à la hausse ne s'est pas produit, détruisant ainsi le mythe de la taxe liée à l'arrondissement (rounding tax). De plus, les résultats de cette simulation n'ont pas montré, comme certains le prétendaient, de différence entre les transactions effectuées dans les quartiers pauvres et les quartiers riches, donc pas de nouvelle taxe pour les gens moins fortunés qui font habituellement plus de petites transactions en espèces.

Ailleurs

Dans la zone euro, deux pays européens (dont les Pays-Bas) ont décidé de ne pas produire de pièces de un et deux cents. Les commerçants et le public acceptent cette décision.

La Belgique et la Finlande suggèrent à la population de ne pas utiliser le centime.

Comment fonctionnerait ce retrait

Pour les détaillants, l'évaluation de tout retrait de la pièce de un cent comprend plusieurs aspects opérationnels. Il y a d'abord le fonctionnement de ce retrait, la méthode de calcul de l'arrondissement, où situer l'arrondissement dans la facture (après ou avant taxes), sur quel mode de paiement, quoi faire avec les taxes, la protection de la structure des prix et les coûts et bénéfices éventuels.

Le fonctionnement

Les questions les plus nombreuses consistent à savoir ce qu'il arrivera de la vingtaine de milliards de pièces de un cent en circulation. Rachètera-t-on le stock de chaque personne? Quelle institution le fera? Par quels moyens? Comment aussi s'établira le calendrier de retrait? Celui-ci laissera-t-il suffisamment de temps et de ressources aux détaillants afin de s'organiser? Enfin, la pièce de un cent conservera-t-elle cours légal?

Un calendrier progressif apparaît être la solution la mieux envisageable. La pièce de un cent cesserait d'être produite dans un premier temps. Ensuite, elle serait retirée de la circulation à partir d'une date donnée grâce à une vaste campagne d'information auprès des citoyens avec l'appui des banques et des détaillants. Enfin, après une certaine période, la pièce de un cent cesserait officiellement d'avoir cours légal.

Certains participants parlent actuellement d'un calendrier de retrait progressif de 6 à 9 mois. Ce calendrier apparaît trop court pour les détaillants, qui doivent suivre des cycles de planification et qui ont eu aussi besoin de s'ajuster, petits ou gros, à tous ces changements. De préférence, un calendrier devrait donner le plus de temps possible aux détaillants pour s'ajuster ainsi que tous les moyens de le faire. Un calendrier d'au minimum un an serait la meilleure solution.

Le mode de paiement visé par cette mesure

L'hypothèse la plus étudiée durant cette commission est celle d'arrondir de façon symétrique uniquement sur les paiements en espèce, une proportion décroissante des transactions au pays.

La question de l'arrondissement

L'arrondissement qui est actuellement défendu par la majorité des participants au comité sénatorial des finances publiques est l'arrondissement symétrique. Dans ce système, les sommes de trois et quatre cents sont arrondies à cinq cents,

celles de un et de deux cents, à zéro cent; les sommes de six et sept cents sont arrondies à cinq cents, et celles de huit et neuf, à dix cents.

Étant donné la multiplicité des transactions et l'application de la taxe de vente, peu importe le prix initial d'un produit, le prix final devient aléatoire.

Une étude en a fait la démonstration après une simulation des prix de vente de 10 000 articles et de l'application des taxes. Les résultats ont donné un arrondissement tout à fait symétrique. Quelquefois les prix étaient arrondis au chiffre supérieur tandis qu'à d'autres moments, ils étaient arrondis au chiffre inférieur, et à l'occasion, ils n'étaient pas arrondis du tout. En fin de compte, l'arrondissement moyen était de zéro.

La meilleure solution serait donc un arrondissement symétrique. Certains détaillants pourraient aussi décider de mettre en place une politique automatique d'arrondissement vers le bas. Dans l'établissement de sa politique publique, le gouvernement doit ménager aux détaillants cette possibilité en autant qu'aucun arrondissement systématique vers le haut ne soit permis.

Où exiger cet arrondissement dans la facturation

D'après ce qui se discute actuellement, si la pièce d'un cent était éliminée, l'arrondissement ne s'appliquerait qu'au montant total après taxes et non au prix de chaque article individuel.

Pour certaines transactions, le marchand est perdant et le consommateur est gagnant; pour d'autres, c'est l'inverse.

Mais en gros toutefois, tout s'égalise. Puisqu'on arrondit le montant total et non celui de chaque produit pris individuellement, si les consommateurs achètent un grand nombre de produits, le un cent ou le deux cents de plus ou de moins représentent un pourcentage beaucoup plus faible. Bref, plus le montant est faible, plus la fixation stratégique des prix peut avoir de l'influence. Plus le montant est élevé, plus l'aspect aléatoire entre en ligne de jeu.

Pour ces raisons, le CQCD est en faveur d'un arrondissement après taxes applicables à l'ensemble des modes de paiement.

Enjeux sur la structure des prix

Les détaillants veulent pouvoir continuer à promouvoir les prix comme ils veulent.

La somme de travail qu'exigerait un changement dans la fixation de leurs prix serait trop colossale et trop coûteuse.

Les coûts pour les détaillants

Pour les détaillants, les principaux coûts portent sur l'adaptation de leur matériel et logiciel de caisse enregistreuse. Si l'on se fie à l'expérience de l'introduction de la TPS, cela ne se fait pas sans heurts. Une politique d'aide technique et financière aux détaillants pour l'adaptation de leur matériel et logiciel est nécessaire. Le CQCD l'appuiera fortement.

Le retrait de la pièce de un cent risque d'offrir aussi quelques bénéfices aux détaillants, notamment en matière de comptabilité ou de gestion du temps. Voici des extraits de la commission sénatoriale des finances publiques qui témoignent de cette question:

« Pour calculer le coût pour les détaillants, nous avons eu recours à l'information de Desjardins concernant les entrées et les sorties qui passent des institutions financières aux entreprises de détail chez Desjardins. Nous avons multiplié ces chiffres et en sommes arrivés à un coût de 20 millions de dollars. À cette somme, nous avons ajouté le temps que les gens passent à attendre au guichet, le temps que les employés prennent pour donner ou recevoir les pièces de monnaie et le temps de comptabilisation, entre autres. Le total est estimé à 60 millions de dollars.

Nous avons parlé du temps d'attente. Nous avons également essayé de déterminer le coût des intérêts perdus, parce qu'il s'agit d'un bien ne portant pas intérêt. En outre, il y a le coût lié au temps requis pour se rendre à la banque, pour placer les cents dans des rouleaux de monnaie et aller les déposer. Pour le consommateur, notre estimation du coût est d'environ 70 millions de dollars par année, mais comme nous ne voulions pas fausser la donne, nous avons été prudents et nous l'avons établie à 40 millions de dollars.»

Les craintes des consommateurs

Malheureusement, de nombreux consommateurs craignent qu'en retirant la pièce de un cent, les détaillants en profitent pour piger dans la poche des consommateurs.

Deux outils sont importants:

- Une bonne communication
- Des transmissions de chiffres exacts sur le marché

De l'avis du CQCD, le gouvernement doit absolument mettre sur pied une campagne d'information qui traiterait des aspects suivants:

1. La baisse du pouvoir d'achat de la pièce de un cent
2. L'utilisation plus fréquente du crédit/débit
3. Le seineurage négatif de la pièce de un cent
4. La faible circulation de la pièce de un cent
5. Un sondage de consommateurs
6. Le fait que le retrait n'augmenterait pas les prix, que les détaillants arrondiront de façon symétrique.
7. Une explication détaillée du processus de retrait
8. Une explication de la symétrie des arrondissements et de la moyenne cumulative nulle de cette symétrie à la fois pour les détaillants et les consommateurs

En effet, compte tenu que l'arrondissement devrait s'effectuer sur le montant total, toute fixation stratégique des prix perd son effet avec plus d'un nombre d'articles dans la facture. Sur un faible montant, il peut arriver que le consommateur en sorte légèrement perdant. Mais dès qu'il y a plus d'un article soumis à un montant total, l'arrondissement symétrique est aléatoire. Les simulations réalisées aux États-Unis et au Canada arrivent toutes à la conclusion qu'au final, l'arrondissement moyen est de zéro. Ces faits doivent être communiqués à la population, selon le CQCD.

Les craintes des détaillants

Comme l'indique le sondage qu'a conduit le CQCD, la principale crainte des détaillants est la nécessité d'avoir à changer les logiciels ou les équipements et leurs composantes. Cette crainte s'appuie bien sûr sur le souci constant pour les détaillants de réduire les coûts d'opération.

Cout des équipements

- Une modification technologique pourrait être requise pour la réception des paiements. Il faudra ajuster les caisses en conséquence, car toutes les transactions sont désormais électroniques.
- Tout magasin de détail, peu importe sa taille, devra reprogrammer ses caisses enregistreuses, et les coûts occasionnés par cette reprogrammation sont importants.
- Au cours du débat sur la TPS, la reprogrammation des caisses enregistreuses pour calculer les taxes était un enjeu de taille. Dans les coûts de reprogrammation, il faudra sans doute tenir compte d'un amortissement.

Inflation

Les détaillants sont toujours préoccupés par les questions qui touchent les prix à la consommation.

D'après le Mouvement Desjardins et la Banque du Canada, s'il est mené en suivant les modèles néo-zélandais ou australien, le retrait de la pièce d'un cent au Canada aura peu ou pas du tout d'incidence sur l'inflation.

En revanche, ce retrait aura une incidence sur la perception d'une inflation. Les décisions des détaillants en matière de fixation des prix seront examinées à la loupe par les associations de consommateurs et les consommateurs.

En effet, l'expérience en Nouvelle-Zélande et en Australie a clairement démontré qu'il n'y a pas d'inflation résultant du retrait de la pièce de plus faible valeur d'une économie nationale. C'est conforme à la théorie économique de l'arrondissement symétrique. Or, peu importe le nombre d'études, plusieurs personnes pensent toujours qu'il y a aura une hausse.

Pourquoi n'y aura-t-il pas d'inflation. Voici les arguments économiques :

1. **L'arrondissement aux cinq cents près sera symétrique**, c'est-à-dire autant à la baisse qu'à la hausse sur un grand nombre de transactions.
2. Cet arrondissement n'aura **aucun effet, en moyenne, sur les profits des entreprises ni sur la somme des montants payés par les consommateurs**. L'arrondissement ne sera donc pas inflationniste, car il y aura autant d'arrondissements à la hausse qu'à la baisse.
3. Et s'il se faisait plus souvent à la hausse qu'à la baisse (ce qui, répétons-le, ne sera pas le cas sur un grand nombre de transactions), l'ajustement sur le niveau des prix ne se fera de toute façon **qu'une seule fois**. **Les prix n'augmenteront qu'à une seule occasion, puis demeureront à ce même niveau.**
4. Enfin, **les transactions en espèces ne représentent qu'une faible proportion**, très souvent que pour des petits montants, **généralement inférieurs à 20 dollars**. Elles ont donc **un faible impact** sur le calcul du taux d'inflation
5. Cinquièmement, pour des raisons liées au marketing et dépendamment de la nature et du prix des transactions, **les entreprises pourraient arrondir les prix de détail plus souvent à la baisse qu'à la hausse**, engendrant parfois une très légère baisse du taux de croissance de l'inflation. C'est ce qui a été notamment observé dans plusieurs pays après le retrait de leur plus petite pièce de monnaie.

En somme, pour toutes ces raisons, il est improbable que l'élimination de la pièce de un cent soit réalisée à l'avantage des entreprises et cause une hausse du taux d'inflation.

L'enjeu de l'inflation en est donc un de perception. Dans un environnement concurrentiel, les prix reflètent les coûts. Par conséquent, les prix de détail montent uniquement si les coûts des entreprises augmentent. En effet, quel commerçant dans un environnement concurrentiel voudra être perçu comme étant celui qui a ajusté le prix des montants finaux payés en espèces systématiquement à la hausse?

L'expérience de l'arrondissement symétrique sur taxes montre que des pays ont même vu certains de leurs prix de détail diminuer légèrement. Une expérience réalisée dans plusieurs États américains a aussi démontré ces résultats.

Pour toutes ces raisons, le CQCD estime qu'un plan de communication clair et concis doit traiter de l'ensemble de ces questions afin de rassurer consommateurs et détaillants sur le retrait de la pièce de un cent.

Distinction entre modes de paiement

Le CQCD estime que le projet d'arrondir de façon symétrique seulement les achats après taxes payés en espèces discrimine un mode de paiement face à un autre. Il discrimine aussi dans une certaine mesure les consommateurs les plus pauvres au détriment des consommateurs les plus fortunés.

Un arrondissement uniquement sur le paiement en espèces incite les Canadiens à payer par carte plutôt qu'en espèces. Il comporte même le risque de campagnes de promotion de la part des émetteurs de cartes de crédit de type « Payez toujours le juste prix! »

Cependant, le CQCD est fort conscient des incidences actuelles qu'une telle politique pourrait avoir sur le plan économique et estime que l'arrondissement symétrique devrait malgré tout être appliqué pour les espèces seulement.

La question des communications

Plusieurs problèmes de communications sont à prévoir. Ils appellent plusieurs solutions. Voici un aperçu :

- Il faut prévoir de la confusion entourant l'arrondissement du total, et non du prix de chaque article.
- Il faudra battre en brèche de fausses idées :
 - L'inflation qui pourrait en résulter
 - Le retrait sera toujours à l'avantage des détaillants.
- Comment s'effectuera la transition et la communication à chacune des étapes
- Des renseignements sur les conséquences de l'élimination
- Ce que le retrait de la pièce de un cent signifie
- Ce que le retrait de la pièce de un cent ne signifie pas
- La publication d'un document de référence

Les frais bancaires

Enfin, le CQCD note certains avantages pour les détaillants au retrait de la pièce de un cent. La principale est évidemment le temps de comptabilité de ces pièces, leur manutention et le transport de la devise vers l'institution financière.

Or, il semble que les institutions financières canadiennes réaliseront des économies advenant le retrait de la pièce de un cent. Le Mouvement Desjardins les évalue à 20 millions de dollars.

Le CQCD estime que ces institutions financières devraient abaisser les frais qu'elles chargent aux détaillants

Études et sondages

Selon un sondage datant de 2007 de la MRC, seulement 42 % des citoyens seraient en faveur de son retrait. Ce faible pourcentage s'explique par la crainte de voir tous les commerçants arrondir le prix de tous leurs articles au décimal supérieur. Alors que les deux tiers des consommateurs s'attendent à ce que les détaillants arrondissent les prix à la hausse, seulement 15 % des détaillants disent que c'est l'option la plus probable pour eux.

Sondage du CQCD auprès des détaillants

Pour en avoir le cœur net, le CQCD a mené auprès de ses membres, du 20 au 25 septembre, un sondage Internet. 81 chefs d'entreprises ont répondu à l'appel. La marge d'erreur est de 10,3% dans 95% des cas. Les principaux résultats sont les suivants :

- 72,8% des membres sondés par le CQCD estiment que la pièce de un cent devrait être retirée de la circulation.
- Pour 29,6 % des membres sondés, la préoccupation qui vient en premier est la nécessité d'avoir à changer les logiciels ou les équipements et leurs composantes
- Pour 33,3% des membres sondés, la préoccupation qui vient en second sont les ajustements de prix après TPS et TVQ.
- Pour 21% d'entre eux, la préoccupation qui vient en troisième lieu est l'indication des prix.
- Pour 49,4% des membres sondés, une diminution de coûts, notamment en ce qui a trait à la commande de pièces et la manipulation constitue le principal avantage, à titre de détaillant, du retrait de la pièce de un cent. 18,5% des membres estiment que le principal avantage serait des frais moins élevés de la part des institutions financières.
- Enfin, selon 61,7% des membres sondés, les consommateurs ne craindront pas le retrait de la pièce de un cent.

Voici les résultats de ce sondage auprès des chefs d'entreprise :

1. La pièce de un cent devrait-elle être retirée de la circulation au Canada?
 - a. Oui 72,8%
 - b. Non 18,5%
 - c. Ne sais pas 8,6%

2. Dans le cas du retrait de la pièce de un cent, quels sont, parmi la liste suivante, les trois problèmes, en ordre d'importance de 1 à 3, que vous pourriez rencontrer à titre de détaillant? Voici les résultats pour cette réponse :

Réponse	1 ^{er} problème	2 ^{ème} problème	3 ^{ème} problème
La réaction négative du consommateur à l'égard du détaillant	4,9%	8,6%	12,3%
La nécessité d'avoir à expliquer le changement au consommateur	7,4%	12,3%	13,6%
La nécessité d'avoir à changer les logiciels ou les équipements et leurs composantes	29,6%	13,6%	9,9%
Une inflation résultant de ce changement	12,3%	7,4%	12,3%
L'indication des prix	8,6%	8,6%	21%
L'incidence de la concurrence étrangère (Internet)	1,2%	3,7%	1,2%
Les ajustements de prix après TPS et TVQ	21,0%	33,3%	6,2%
Les avantages dont pourraient tirer profit les institutions financières et les émetteurs de cartes de crédit et de débit.	7,4%	6,2%	8,6%
Autres : (champ « spécifiez »)	4,9%	1,2%	1,2%
Ne sais pas	0%	0%	2,5%

3. Dans le cas du retrait de la pièce de un cent, quel est, selon vous, le principal avantage à titre de détaillant?

- a. Des frais moins élevés de la part des institutions financières (en raison des économies réalisées par elles suite à l'abolition du sou)

18,5%

- b. Une comptabilité moins coûteuse pour l'entreprise

4,9%

- c. Une diminution des coûts, notamment en ce qui a trait à la commande de pièces et la manipulation

49,4%

- d. Je ne vois aucun avantage

21%

- e. Ne sais pas

6,2%

Sondage du CQCD auprès des consommateurs

Afin de compléter ce sondage auprès des détaillants, le CQCD a mené auprès des consommateurs, du 15 au 24 septembre, un sondage téléphonique. 603 personnes ont répondu à l'appel. La marge d'erreur est de 4,1% dans 95% des cas. Une seule question a été posée et c'est la suivante :

Selon vous, la pièce de un cent devrait-elle être retirée de la circulation au Canada?

Le principal résultat est que 59,2% des répondants jugent que la pièce de un cent devrait être retirée de la circulation au Canada, contre 36,7% qui jugent que non. Seulement 4,1% des répondants ne savent pas si elle doit être retirée ou non.

